

L'APOINTE

AIDE-MÉMOIRE— IMPÔTS

Liste non exhaustive – Cette liste est pour vous aider à préparer votre dossier.

Vous n'avez pas à nous la retourner.

TRAVAILLEURS

- ☐ Relevés d'emploi (T4 / Relevé 1, T4PS / Relevé 25). Si vous avez atteint 60 ou 65 ans durant l'année, vos talons de paie pour la période de paie de votre date de naissance.
- ☐ Autres revenus d'emploi, assurance-salaire, indemnité de départ (T4A / Relevé 1).
- ☐ Employés de la construction (Relevé 22).
- ☐ Relevé de la CNEST (T5007 / Relevé 5).
- ☐ Relevé d'assurance-emploi (T4E).
- ☐ Cotisations professionnelles ou syndicales autres que sur le T4.
- ☐ Dépenses de repas pour les camionneurs (formulaires TL2 / TP-66 signés par l'employeur et détail des frais de repas).
- ☐ Dépenses d'emploi telles que les dépenses de voiture ou de bureau à domicile[#].
- ☐ Relevés concernant les versements anticipés de la prime au travail et de l'allocation canadienne pour travailleurs (RC410 / Relevé 19).
- ☐ Pourboires non déclarés sur votre Relevé 1.
- ☐ Dépenses d'outils (personnes de métier).
- ☐ Dépenses admissibles pour les fournitures scolaires des enseignants et éducateurs de la petite enfance.
- ☐ Dépenses de formation.

PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS ET/OU 70 ANS

- ☐ Relevé de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti (T4A(OAS)).
- ☐ Relevés des rentes du Québec (T4AP / Relevé 2).
- ☐ Relevés de pension (T4A / Relevé 2).
- ☐ Relevés de retraits de REER, RAP (T4RSP / Relevé 2).
- ☐ Relevés de retraits de FERR (T4RIF / Relevé 2).
- ☐ Frais de maintien à domicile pour les personnes de 70 ans et plus (reçus si vous êtes propriétaire, montant des loyers payés durant l'année si vous êtes locataire, Relevé 19 pour les locataires d'une résidence avec services ou copie de votre bail et de l'annexe au bail, formulaire TPZ-1029.MD.5 pour les propriétaires de condo).
- ☐ Si vous avez plus de 65 ans, habitez votre maison depuis plus de 15 ans et avez un revenu familial de moins de 61 200 \$: formulaire émis par la municipalité concernant le crédit pour hausse de taxes municipales.
- ☐ Frais concernant l'accessibilité domiciliaire ou l'autonomie des aînés.

FAMILLES

- ☐ Relevé du RQAP (T4E / Relevé 6).
- ☐ Reçus de garde d'enfants (Relevé 24 ou reçu avec le nom de la gardienne, son adresse et son NAS). Si vous avez reçu des versements anticipés, il faut fournir le Relevé 19.
- ☐ Reçus d'activités physiques et artistiques pour les enfants.
- ☐ Frais d'adoption ou frais de traitement de l'infertilité.
- ☐ Mentionner tout changement de garde (père, mère ou autre) pour chaque enfant.

ÉTUDIANTS

- ☐ Frais de scolarité (T2202A / Relevé 8). *N'oubliez pas de les imprimer sur votre portail étudiant.* Si les frais sont transférés à un parent, vous devez signer la section appropriée, souvent au verso du T2202A.
- ☐ Intérêts sur prêt étudiant.
- ☐ Relevés de bourses d'études et subventions de recherches.

INVESTISSEURS

- ☐ Relevés de placement (T5 / Relevé 3, T3 / Relevé 16, T5008 / Relevé 18, documents concernant l'achat ou la vente d'actions, revenus étrangers, revenus d'intérêts sur les remboursements d'impôts). *La date limite de réception des T3 est le 31 mars.*
- ☐ REER et RVER (attendez d'avoir eu les reçus pour les 60 premiers jours de 2023), CELIAPP, Fonds de travailleurs, Capital régional et coopératif Desjardins.
- ☐ Frais financiers (intérêts payés pour gagner un revenu de placement, honoraires payés à un conseiller en placement).
- ☐ Vente de titres (T5008).
- ☐ Transactions de cryptomonnaie ou monnaie virtuelle.
- ☐ Toutes les informations nécessaires lorsque vous avez un gain ou une perte en capital pour des titres HORS-REER ou HORS-CELI (analyse fournie par votre courtier ou coût et date d'achat de vos titres).

AUTRES DÉDUCTIONS

- ☐ Crédit de solidarité : fournir le Relevé 31 si vous êtes locataire ou le numéro de matricule de votre relevé de taxes municipales si vous êtes propriétaire.
- ☐ Dons de charité.
- ☐ Contributions politiques (fédérales et municipales seulement).
- ☐ Frais médicaux[#].
- ☐ Mentionner si vous avez acheté une première habitation (soit via le questionnaire client, soit via Dimpo).
- ☐ Mentionner si vous avez vendu votre maison[#].
- ☐ Mentionner si vous êtes un aidant naturel même si la personne aidée n'habite pas avec vous.
- ☐ Mentionner si vous avez une limitation physique vous restreignant dans vos tâches quotidiennes (avoir de la misère à marcher est la déduction la plus souvent oubliée).
- ☐ Pompiers volontaires et volontaires en recherche et sauvetage (lettre attestant votre nombre d'heures).
- ☐ Pension alimentaire non défiscalisée payée.
- ☐ Attestation de conformité pour le crédit pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles.
- ☐ Frais de déménagement[#].

AUTRES REVENUS

- ☐ Relevé de la SAAQ (Relevé 5).
- ☐ Relevé d'aide sociale (T5007 / Relevé 5).
- ☐ Revenus d'intérêts (incluant ceux provenant de remboursements d'impôts).
- ☐ Détails concernant la pension alimentaire non défiscalisée reçue.
- ☐ Revenus de location*. Inclure la ristourne de Desjardins.
- ☐ Revenus d'entreprise*.
- ☐ Revenus étrangers (placements, pensions, etc.).
- ☐ Gains en capital (vente d'actions, vente d'une résidence secondaire, d'un terrain, etc.).
- ☐ Possédez-vous des biens étrangers totalisant plus de 100 000 \$ (biens immobiliers, actions)?

AUTRES INFORMATIONS À FOURNIR

- ☐ Toute documentation reçue des gouvernements durant l'année.
- ☐ Spécimen de chèque si vous voulez vous inscrire au dépôt direct ou s'il s'agit de vos premières déclarations.
- ☐ Acomptes provisionnels payés.

NOTES

* Veuillez remplir le formulaire afférent en le téléchargeant depuis mon site Internet (www.lapointeconsultants.com). Pour les revenus de reprise, vous pouvez remplir le formulaire prévu à cet effet ou joindre vos états financiers. Si vous utilisez la plateforme Dimpo pour nous transmettre vos documents, vous pouvez entrer les informations requises directement sur la plateforme.

[#] Veuillez remplir le formulaire afférent en le téléchargeant depuis mon site Internet (www.lapointeconsultants.com).